



Québec, le 8 mars 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Les 9 et 10 février 2016, le député de Borduas déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant que les équipements pour traiter l'apnée du sommeil soient remboursés, en partie ou en totalité, par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Cette pathologie soulève des enjeux de prévention et les interventions du ministère de la Santé et des Services sociaux visent actuellement cet aspect. Nous tenons à insister sur la promotion de saines habitudes de vie et sur la prévention des problèmes reliés au poids.

Nous sommes sensibles à la situation que vivent les personnes atteintes et c'est pourquoi il nous semble essentiel d'agir à la source en privilégiant la prévention.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Gaétan Barrette

N/Réf. : 16-MS-00660